



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 25 CHAOUAL 1438 (20 JUILLET 2017)**

*

I- Le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a présenté un exposé sur les grandes lignes du programme d'action pour la mise en œuvre de la vision stratégique de réforme du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

II- Le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques a présenté un exposé sur les travaux de la commission des finances participatives.

III- Le conseil a adopté les projets de textes suivants :

↳ **Projets de décrets :**

1. Projet de décret n° 2-17-408 fixant les conditions de versement des bourses scolaires à certains stagiaires des établissements de la formation professionnelle.

Adopté.

2. Projet de décret n° 2-17-99 modifiant le décret n° 2-93-66 du 14 rabii II 1414 (1^{er} octobre 1993) pris en application de la loi n° 016.89 relative à l'exercice de la profession d'architecte et à l'institution de l'Ordre national des architectes.

Adopté.

3. Projet de décret n° 2-17-395 pris pour l'application des dispositions de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme et de la loi n° 25 - 90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements et du Dahir n° 1-60-063 relatif au développement des agglomérations rurales, relatives au cahier de chantier

**Le conseil a décidé de reporter l'examen de ce projet
à une prochaine réunion du conseil du gouvernement.**

4. Projet de décret n° 2-17-272 modifiant et complétant le décret n° 2-10-628 du 7 hija 1432 (4 novembre 2011) pris pour l'application de la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports.

Adopté.

5. Projet de décret n° 2-17-229 abrogeant les dispositions du décret n° 2-15-644 du 29 chaoual 1437 (3 août 2016) modifiant et complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires.

Adopté.

6. Projet de décret n° 2-17-382 modifiant et complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires.

Adopté.

↳ **Conventions internationales :**

1. Accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le Royaume du Maroc et la République Portugaise, fait à Lisbonne le 20 avril 2015.

* **Projet de loi n° 31-17** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Adoptés.

2. Actes finals de la conférence mondiale des radiocommunications (CMR - 15), signés à Genève, le 27 novembre 2015.

Adopté.